

## Dossier CRAS - Sivens (octobre 2021) -

Sommaire :

Page 2 et 3 - Texte d'appel pour le rassemblement commémoratif du 24 octobre 2021 sur la zone humide de Sivens signé par les **Habitant·e·s d'ici et d'ailleurs**.

Page 4 à 10 - Articles, du *Tarn Libre* du 25 octobre 2021, de *La Dépêche du midi* du 25 octobre 2021 et de *France 3 région* du 26 octobre 2021.



Ni oubli Ni pardon

**Il y a 7 ans, sur la zone humide de Sivens l'État a tué.**

**Ce 26 octobre Rémi aurait eu 28 ans.**

***Avant tout, nous serons présents sur les lieux du crime en solidarité envers les parents de Rémi qui se battent depuis sept ans pour que justice lui soit rendue.***

Mais nous y serons aussi en mémoire de toutes les victimes des violences d'État :

- gazé.e.s et matraqué.e.s,
- énucléé.e.s, mutilé.e.s, humilié.e.s,
- jugé.e.s et emprisonné.e.s pour l'exemple,
- tué.e.s comme Rémi.

Des violences qui se traduisent également par une surveillance généralisée, organisée, de plus en plus intrusive : caméras partout, biométrie, drones, passe sanitaire...

Nous serons là aussi pour empêcher que l'État ne réalise son projet : creuser un barrage sur les lieux même de la mort de Rémi.

Nous serons là aussi parce que l'heure n'est plus au gaspillage de l'eau mais à la conversion de l'agriculture à l'agroécologie.

**Les territoires que nous habitons sont nos biens communs ! Ils n'appartiennent pas plus à nos élus qu'aux lobbys de l'eau ou de l'agrobusiness. Nous les mettons sous notre protection !**

**Faisons de cette journée de commémoration une journée de luttes.**

**Dimanche 24 octobre 2021 :**

- **12h30** rendez-vous sur le parking de Pique Rouge pour se rendre à la maison forestière
- **13h00** pique nique sorti du sac
- **14h00** prises de paroles.

Les interventions seront des témoignages portés par des militants qui luttent pour sauvegarder nos territoires des projets insensés imaginés aux différents étages de nos institutions

- **15h00** nous nous rendrons en cortège vers la zone humide pour un hommage à la mémoire de Rémi Fraisse
- Vers **15h30** l'avocate de la maman de Rémi, Claire Dujardin, nous fera un point judiciaire sur le dossier
- Et vers **16h00**, lecture de quelques textes tirés de l'ouvrage collectif réalisé un an après la mort de Rémi : **R comme...**

*Et bien sûr, la journée devra se dérouler dans le respect des gestes barrières. N'oubliez pas vos masques.*

# Manifeste des « *Habitant·e·s d'ici ou d'ailleurs* »

**Nous sommes des *Habitant·e·s d'ici et d'ailleurs* et nous gardons en mémoire :**

- les mensonges de nos élus,
- les conflits d'intérêt,
- les violences de la gendarmerie,
- les violences des milices pro-barrage protégées par la gendarmerie,
- le saccage de la forêt de Sivens,
- la destruction de la quasi totalité de la zone humide du Testet,
- la mort d'un jeune militant écologiste,
- La destruction de la Métairie neuve...

Cinq ans plus tard un nouveau projet de barrage "redimensionné" fait son apparition.

Nous nous mobilisons une nouvelle fois contre ce système économique-politique qui, avec la complicité des élus, brade le bien commun aux intérêts privés fût-ce au prix de la vie sur Terre.

**Aujourd'hui comme hier nous leur disons non !**

Mais nous ne disons pas seulement non à un barrage, qu'il soit sur la zone humide ou plus loin.

Nous disons non à un modèle agricole gros émetteur de gaz à effet de serre, fournisseur d'une nourriture de moins en moins saine, destructeur de notre environnement ainsi que des femmes et des hommes qui le pratiquent (tous les deux jours, un.e agriculteur·rice se suicide).

Nous refusons que, dans la situation de crise climatique aiguë dans laquelle nous sommes plongés, quelques personnages s'arrogent le droit de disposer d'un territoire qui ne leur appartient pas pour permettre à ce modèle de perdurer et de poursuivre sa destruction systématique de nos écosystèmes.

**Un autre choix est possible et nécessaire.**

**Nous militons pour que nos décideurs organisent enfin la conversion à l'agroécologie de nos agriculteur·ice·s.**

Nos élus se grandiraient en utilisant une partie de la dizaine de millions qu'ils sont prêts à engloutir dans leur projet insensé pour former et accompagner (techniquement et financièrement) les agriculteur·rice·s du territoire à des pratiques culturales respectueuses du sol, de notre environnement et de la santé des consommateurs. Ces techniques existent, elles sont déjà mises en œuvre avec succès par un nombre de plus en plus important d'exploitant·e·s agricoles. Aucune compromission n'est acceptable !

***Habitant·e·s d'ici et d'ailleurs***

<http://www.letarnlibre.com/2021/10/25/11005-mort-remi-fraise-ses-amis-lui-ont-rendu-hommage-sivens-octobre-saisine-cour-europeenne-par-famille-jugee-recevable.html>

Gaillac - Gaillacois / Tarn / Actualité société-politique

## **Mort de Rémi Fraise : ses amis lui ont rendu hommage à Sivens le 24 octobre, la saisine de la Cour européenne par sa famille jugée recevable**

Publié le 25/10/2021 à 18h33 | Mis à jour le 25/10/2021 à 18h39



*Pendant le rassemblement en hommage à Rémi Fraise à Sivens le 24 octobre alors que Claire Dujardin, avocate de la famille (debout à l'arrière plan) fait le point sur les recours en justice.*

**Dimanche 24 octobre un peu plus d'une centaine de personnes ont rendu hommage à Rémi Fraise mort il y a 7 ans, lors d'affrontement « en marge » d'un rassemblement contre le projet de barrage de Sivens. L'avocate de sa famille a annoncé que la saisine de la Cour européenne a été considérée comme recevable. Le dépôt d'une nouvelle plainte contre l'Etat français est confirmée.**

### **[La saisine de la Cour européenne des droits de l'homme jugée recevable](#)**

#### **Ses amis et ses proches ont rendu hommage à Rémi Fraise**

Environ 120 à 130 personnes ont rendu hommage à Rémi Fraise dimanche 24 octobre à Sivens. Le jeune homme est mort, il y a 7 ans, le 26 octobre 2014, au cours d'affrontements qui s'étaient déroulés sur le site du chantier du « barrage de Sivens », victime d'une grenade offensive lancée par un gendarme. Rémi Fraise avait 21 ans.

Le projet de barrage entendait répondre aux besoins en eau de la vallée du Tescou – en bordure de

la forêt de Sivens - en détruisant en grande partie une zone humide, la Zone humide du Testet. Des experts mandatés par le ministère de l'Ecologie ont finalement estimé le projet surdimensionné et la justice a annulé en juillet 2016 trois de ses arrêtés fondateurs. Les débuts du chantier en août 2014 avaient suscité une vive opposition sur le terrain, avec l'installation d'une ZAD (Zone à défendre) et la confrontation avec les forces de l'ordre – avec de nombreux blessés à la clé – s'était prolongée pendant deux mois, jusqu'au 26 octobre 2014.

Proches de Rémi Fraisse, amis, militants opposés à d'autres « projets inutiles et imposés » (dont, dans le Tarn le projet Terra 2 sur la ZAC « Les Portes du Tarn », et celui de l'autoroute Castres – Toulouse) se sont d'abord réunis à la Maison forestière de Sivens avant de se rendre sur le site où est mort Rémi Fraisse aux abords de la zone humide du Testet. Ils ont fait le point sur les mobilisations en cours et évoqué la mémoire du jeune homme notamment avec la lecture de textes et de poèmes.

Concernant le projet de territoire pour le bassin versant de la vallée du Tescou, qui a démarré en 2017 pour assurer un « développement économique raisonné » et répondre au besoin en eau en suivant une méthode de co-construction, l'information a été partagée sur les dernières « avancées » du processus. Alors que deux nouveaux médiateurs nommés par le Ministère de l'Ecologie – après la venue de Bérange Abba, Secrétaire d'Etat à la biodiversité – entament leur travaux, une enquête pour « cartographier les zones humides » du site vient de commencer en septembre. Elle doit se prolonger pendant un an. Dimanche 24 octobre, des participants à ce processus ont confirmé qu'une première réunion d'étape de cette étude aura lieu à la mi-novembre.

### **La saisine de la Cour européenne des droits de l'homme jugée recevable**

Claire Dujardin, avocate de la famille de Rémi Fraisse, a fait le point lors du rassemblement sur l'avancée des procédures entamées pour que la justice se prononce sur la mort de Rémi Fraisse et les circonstances de celle-ci.

A ce jour l'ensemble des recours « internes » (c'est à dire en France) sont épuisés, la chambre de l'instruction, puis la Cour de cassation – cette dernière en janvier 2020 - ayant confirmé le non lieu en faveur de l'endarme impliqué dans le décès de Rémi Fraisse. Un arrêt dont le conseil de la famille du jeune homme avait regretté qu'il « *clôtur[e] une procédure marquée par le déni (...), comme si rien ne s'était passé cette nuit-là à Sivens* ». En suivant, un recours avait été formé auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) . L'objectif : obtenir une enquête pour savoir si « les juges français ont-ils bien fait leur travail » et sur les actions de maintien de l'ordre menées à Sivens les 25-26 octobre.

Claire Dujardin a annoncé dimanche 24 octobre que la saisine opérée a été considérée recevable par la CEDH, en expliquant : « La requête a été très vite enregistrée et jugée recevable, ce qui est difficile parce qu'il y a beaucoup de formalisme, et la Cour l'a qualifiée de requête à fort impact, en considérant qu'il fallait organiser la procédure en accéléré, ce qui peut faire espérer une décision dans un an à un an et demi au lieu de trois ans ». Dans le viseur : le respect ou non de l'article 2 de la Déclaration européenne des droits de l'homme, lequel consacre que « le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi » et que « la mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement ».

L'avocate a aussi fait le point sur un recours administratif déposé en parallèle contre l'Etat français,



l'ordre ce jour-là. On avait eu l'engagement de la préfecture : pas de force de l'ordre, pas de matériel ». Mais un générateur et un Algéco laissés sur place ont été pris pour cible par certains individus, et les forces de l'ordre ont rattrapé. La nuit de la mort de Rémi Fraisse, « 700 grenades ont été balancées », rappelle ce militant.



Une partie du groupe s'est rendu aux abords du Tescou pour voir l'état de la zone humide. DDM - EMILIE CAYRE



Une membre de l'association France nature environnement a rappelé certains points sur les zones humides et celle de Sivens. DDM - EMILIE CAYRE

## "Je n'oublierai jamais"

Après plusieurs autres prises de parole, notamment sur les violences policières, le groupe s'est



<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/tarn/albi/mort-de-remi-fraisse-sept-ans-apres-ou-en-est-le-dossier-sivens-2308639.html>

## **Mort de Rémi Fraisse : sept ans après, où en est le dossier Sivens ?**

Le 26 octobre 2014, le militant Rémi Fraisse était tué par une grenade jetée par un gendarme lors d'affrontements sur le site du projet de barrage de Sivens. Entre procédures judiciaires et négociations entre opposants et agriculteurs, sept ans plus tard, ce dossier n'est toujours pas refermé.  
Publié le 26/10/2021 à 07h00



Une centaine de personnes se sont rassemblées dimanche 24 octobre à Sivens, en mémoire de Rémi Fraisse mais aussi pour rappeler leur opposition à la construction d'un barrage sur ce site. • © Sylvain Duchampt - FTV

[Tarn Albi](#)

Dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014, Rémi Fraisse, jeune militant écologiste, était tué sur la ZAD (Zone à défendre) du Testet à [Sivens](#) dans le Tarn, par une grenade offensive de la gendarmerie.

Sept ans après cet épisode tragique, la nature a repris ses droits sur le site de Sivens. La famille du jeune homme n'a pas obtenu ce qu'elle souhaitait : un procès. Parallèlement, la question de l'alimentation en eau de la vallée du Tescou n'est toujours pas résolue. Le consensus n'a toujours pas été trouvé entre opposants et agriculteurs. Le parcours s'annonce encore long avant de trouver un épilogue à ces deux questions concernant le dossier de Sivens.

### **Sans procès en France, la Cour européenne des droits de l'Homme saisie**

Au début de l'année 2021, la Cour de cassation a confirmé le non-lieu en faveur du gendarme ayant

lancé la grenade à l'origine de la mort de Rémi Fraisse. La famille du jeune militant n'aura donc pas droit au procès qu'elle réclame depuis sept ans à corps et à cris. Elle s'est donc tournée vers la Cour européenne des droits de l'Homme.

*"La requête a été enregistrée, explique Me Claire Dujardin, avocate de la mère et de la soeur de Rémi Fraisse. La Cour européenne a considéré que c'était un dossier à "fort impact". C'est à dire qu'elle a fait le choix d'une procédure accélérée. Elle l'a transmise à l'État français qui a jusqu'à fin janvier pour répondre et donner sa position."*

L'avocate toulousaine attend beaucoup de cette procédure. Car ce ne sont pas les fautes du gendarme qui sont pointées du doigt, mais le respect par l'État français de la [Convention européenne](#) des droits de l'Homme et de son [article 2](#) sur "les droits à la vie", qui encadre le "recours à la force meurtrière par l'État". *"Nous mettons en cause l'État français pour ne pas avoir mis en place une opération de maintien de l'ordre garantissant les droits des manifestants et éviter la mort d'une personne, détaille Claire Dujardin. Et nous l'attaquons également sur l'aspect judiciaire. Le fait qu'il n'y ait pas eu de procès, un non-lieu, démontre que l'État français n'a pas fait son travail judiciaire."*

Parallèlement, un recours au Tribunal administratif a été déposé. L'audience prévue le 10 novembre étudiera le volet administratif de cette affaire : c'est-à-dire la responsabilité de la hiérarchie, du commandement et la responsabilité du préfet dans le maintien de l'ordre à Sivens.

## **L'incertitude autour d'un ouvrage sur le site de Sivens**

Très rapidement après la mort de Rémi Fraisse, le projet initial de barrage sur la zone du Testet a été enterré et a laissé place à l'organisation d'[un projet de territoire](#). Une méthode de démocratie participative "innovante" où 55 acteurs, associations, institutionnels, collectivités, acteurs économiques, agriculteurs, citoyens, se sont mis autour d'une table pour trouver une solution consensuelle sur l'alimentation en haut de la vallée du Tescou. Malgré des tentatives répétées de passage en force, aucun projet commun n'a émergé. L'épilogue est encore loin.